

saint-pardoux-soutiers

La Fête de la musique aura bien lieu

La commune, après avoir pris connaissance de l'autorisation donnée par le ministère de la Culture, a décidé d'organiser sa traditionnelle Fête de la musique le 21 juin. Le protocole sanitaire sera un peu différent de celui des festivals puisque l'événement se déroule dans une déambulation qui permet un respect plus simple des gestes de protection. Habituellement, cette soirée se déroule autour de 10 lieux d'expression pour 25 groupes en moyenne. L'événement est envisagé, cette année, sur la base d'un format réduit : il aura lieu de 19 h à 22 h, réunira une dizaine de groupes sur 3 à 4 scènes. Il n'est pas prévu de restauration sur place

pour l'heure. Si d'aventure c'était possible, « alors les food-trucks de la commune pourraient être sollicités », assure Johann Baranger, le maire. Le traditionnel feu d'artifice n'aura pas lieu. La commune est en réflexion sur la meilleure organisation possible au regard des conditions actuelles : penser les espaces pour « donner de l'air à notre Fête de la musique et l'adapter aux contraintes. Si le ministère n'évoque pas de jauge, les contraintes sont, elles, bien réelles ». « Elle sera allégée, mais elle existera ! », se réjouit Johann Baranger.

Informations au 05.49.63.40.03.